

Cantons N^o

Expeditions

Du 12^e Novembre

865.

Basle 699. A la Chambre Administrative à Basle

1143

Le chef de votre canton vous remettra incessamment un arrêté du conseil exécutif du 7^e courant concernant les anticipations sur les routes. Je vous charge, citoyens administrateurs, spécialement de sa prompte exécution.

865.

Basle 700. au chef national à Basle.

Je vous transmets sous ce pli un arrêté du conseil exécutif du 7^e courant concernant des anticipations sur les routes vous voudrez bien le notifier à la chambre administrative et veiller à son exécution.

Circul^{aire} 701. Baden, Zurich, Sonthofen, Thurgovie, Schaffhouse, Soleure, Berne, Oberland.

Classification

Comme je ne puis vous donner les explications qui sont nécessaires pour la mise en activité de l'arrêté du conseil exécutif du 22^e 8^{bre} concernant l'organisation des ponts & chaussées qu'après que la classification des routes sera déterminée, vous voudrez bien me renvoyer incessamment avec votre précieuse motion. Je vous observerai à cet égard qu'elle ne doit pas consister à distinguer le degré d'importance dont une route peut être par sa largeur ou sa convenance par rapport à telle ou telle ville, mais celle dont elle sera pour le système des routes en général et pour établir une méthode et un ordre constant dans les dépenses d'entretien, par exemple; la route de Hausen à Zurich & à Basle et plus loin connue de tout le monde est de la première classe; toutes celles qui ne pourront pas lui être assimilées pour le transport des grands fardeaux la grande fréquentation et les dégradations qui en résultent, en un mot, par les dépenses d'entretien ne pourront être rangées que dans la deuxième classe, enfin celles qui ne servent qu'au débouché de l'intérieur du pays jusqu'aux grands chemins et jusqu'aux villes sont de la troisième classe, quoi qu'elles soient construites en forme de routes elles ne sont que plus des chemins de traverses. D'après ces considérations on verra qu'il y a peu fort peu de routes de la première classe et que celles de la 3^e sont les plus nombreuses dans la plus part des cantons.

857.

Olten 702. A la Chambre Administrative à Olten.

Comme satisfait à votre demande en date du 6^e courant je vous prie qu'il est effectivement nécessaire de m'adresser toutes les réclamations que vous avez au sujet de l'entretien des chemins; en même temps que votre précieuse motion sur leur contenu.

Vous voudrez bien me mander, citoyens administrateurs, de quelle de mes lettres, de quels N^o vous entendis parler dans votre dernière par ces mots: «conformément à vos instructions nous avons adressé aux municipalités de...» Je vous invite à ne pas oublier dans la suite de citer les pièces dont vous ferez mention, cette marche est indispensable envers un bureau comme celui à ou un tourbillon d'affaires ne donne pas le temps de faire aucune recherche.

Basle.